

03 juin 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 juin 2005

Musée de l'Europe

Le Conseil des Ministre a pris plusieurs décisions en ce qui concerne la contribution belge au Musée de l'Europe.

Le Conseil des Ministre a pris plusieurs décisions en ce qui concerne la contribution belge au Musée de l'Europe.

Pour rappel, l'asbl « Musée de l'Europe » a pris l'initiative, en 1997, d'ériger un musée à Bruxelles. L'objectif de ce projet est essentiellement de constituer un "centre d'interprétation" de l'histoire européenne visant à initier les citoyens européens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, à la logique historique du processus d'unification européenne. Le musée, qui appartient à un réseau de musées européens, a été développé grâce au soutien d'un conseil d'orientation international et d'un conseil international des directeurs de musées européens. Pour le financement, l'option retenue fut celle d'une contribution à trois niveaux : celui des institutions européennes, celui des autorités belges et enfin celui du secteur privé. Le musée est établi dans le nouveau bâtiment D4 du Parlement européen. Le Conseil des Ministres a décidé d'octroyer une contribution belge au Musée de l'Europe. Celle-ci se déclinera de trois manières : * Une contribution financière Au cours de l'exercice budgétaire 2005, seront libérés :- 783.000 euros par le biais de l'accord de coopération autorités fédérales/Bruxelles ; - 100.000 euros de la Loterie nationale ; - 200.000 euros du budget Affaires étrangères ; - 100.000 euros du budget Chancellerie. Les autorités fédérales s'engagent, pendant la période 2006-2009, à apporter une contribution substantielle qui signifiera, auprès des autres parties concernées, une confirmation claire des efforts déployés par les autorités belges pour la réalisation des travaux du Musée. * Une intervention en matière de charges On cherchera, avec le Parlement européen et le Musée de l'Europe à aboutir à un régime permettant d'exempter le musée du paiement de certaines charges et ceci, sur la base d'un accord conclu entre le Parlement européen et le Musée. D'autres contributions seront également sollicitées auprès des Régions et des Communautés et auprès de la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe